

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 98.045

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 25 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint,

DATE DE CONVOCATION

18 Juin 1998

DATE D'AFFICHAGE

18 Juin 1998

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS

EXCUSES : MM. MOST, HUGENDOBLER, DONZIER et DENIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : APPEL D'OFFRES POUR MARCHES A BONS DE COMMANDE
"TITRES RESTAURANTS"

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 27 Octobre 1993, visée par la Sous-Préfecture le 4 Novembre 1993, les agents de la Ville de ROYAN bénéficient, depuis cette date, du système des titres restaurant.

La quantité des titres commandés par les agents a été de :

- en 1995, pour 12 mois : 35 398 titres
soit une moyenne mensuelle de 2950 titres
- en 1996, pour 12 mois : 39 185 titres
soit une moyenne mensuelle de 3265 titres
- en 1997, pour 12 mois : 41 682 titres
soit une moyenne mensuelle de 3473 titres
- pour la période de Janvier à Mai 1998, la moyenne mensuelle est passée à 3587 titres.

Compte-tenu du montant prévisionnel annuel du Marché, qui sera conclu pour trois ans, il convient que ce Marché soit passé sous forme d'appel d'offres ouvert selon la procédure de publicité communautaire.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultations d'entreprises, et d'autoriser Monsieur Le Maire ou Monsieur Le Premier Adjoint, à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant, conformément aux articles 273, 295 à 298 du Code des Marchés Publics dont la durée sera fixée à trois ans et selon la procédure de publicité communautaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par le Service des Ressources Humaines

- d'habiliter Monsieur Le Maire, ou Monsieur Le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer un appel d'offres ouvert pour la passation d'un marché "à bons de commandes" titres restaurant d'une durée de trois années et selon la procédure de publicité communautaire (conformément aux articles 273, 295 à 298 du Code des Marchés Publics)

- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou Monsieur Le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation du marché

- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou Monsieur Le Premier Adjoint agissant par délégation, dans le cas où l'appel d'offres serait

déclaré infructueux à signer le ou les marchés négociés à intervenir
en application de l'article 104.1.2. du Code des Marchés Publics

- d'imputer la dépense au chapitre correspondant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Juillet 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS